

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 14 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le quatorze octobre,
A dix heures,

Les associés de la société **AMBULANCES BLANC BLEU** société à responsabilité limitée de médecins au capital de **8 000 euros**, divisé en **100 parts de 80 euros** chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

- **La société HOLDING ALDEN**, représentée par son Gérant Monsieur Denis ROUAULT, titulaire de 98 parts sociales en pleine propriété,
- **Monsieur Laurent HERAIL**, titulaire d'1 part sociale en pleine propriété,
- **Monsieur Christophe SANTORO**, titulaire d'1 part sociale en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur, dit "règlement eIDAS".

L'Assemblée est présidée par la société **HOLDING ALDEN**, représentée par Monsieur Denis ROUAULT, aucun gérant n'étant associé.

Monsieur Denis ROUAULT, gérant non associé est présent.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Modification de l'article **8** des statuts, consécutive à une cession de parts sociales,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance d'un acte sous signature privée à Marseille en date du **14 octobre 2025**, déposé **ce jour** au siège social contre remise d'une attestation de la gérance, aux termes duquel **la société HOLDING ALDEN** précédemment associée unique de la société **AMBULANCES BLANC BLEU** a cédé à :

- **Monsieur Laurent HERAIL**, une (1) part sociale,
- **Monsieur Christophe SANTORO**, une (1) part sociale,

décide de modifier l'article **8** des statuts comme suit :

« Article 8 – CAPITAL SOCIAL

*Le capital social est fixé à la somme de **huit mille euros (8 000€)**.*

*Il est divisé en **cent (100) parts sociales de quatre-vingts euros (80€)**, numérotées de 1 à 100, attribuées aux associés comme suit :*

- *A la société **HOLDING ALDEN**, quatre-vingt-dix-huit parts sociales en pleine propriété, ci **98 parts**, Numérotées de 1 à 98,*
- *A **Monsieur Laurent HERAIL**, une part sociale en pleine propriété, ci **1 part**, Numérotée 99,*
- *A **Monsieur Christophe SANTORO**, une part sociale en pleine propriété, ci **1 part**, Numérotée 100,*

*Total égal au nombre de parts composant le capital social : **100 parts sociales***

Les soussignés déclarent que toutes les parts sociales représentant le capital social leur appartiennent, sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus correspondant à leurs apports respectifs et qu'elles sont toutes souscrites et libérées comme indiqué ci-dessus. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

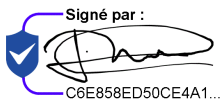
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

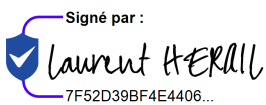
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant, les associés ou leurs mandataires.

Pour la société HOLDING ALDEN, représentée par Monsieur Denis ROUAULT, son gérant,
Associée,

Signé par :

C6E858ED50CE4A1...

Monsieur Laurent HERAIL,
Associé,

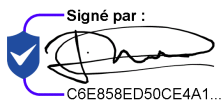
Monsieur Christophe SANTORO,
Associé,

Signé par :

7F52D39BF4E4406...

Monsieur Denis ROUAULT,
Gérant,

Signé par :

EA35A6446035424...

Signé par :

C6E858ED50CE4A1...